



JEUX PANAMÉRICAINS DE 2015

PROCESSUS DE SÉLECTION 2015 DE L'ÉQUIPE NATIONALE FÉMININE

SECTION 1 – OBJECTIF

Le programme de l'équipe nationale senior féminine de 2015 fera compétition Jeux panaméricains de 2015. L'objectif de ce document est de définir le processus qui sera utilisé par Softball Canada pour sélectionner des athlètes à l'équipe des Jeux panaméricains de 2015. Ce processus sera aussi utilisé pour identifier les athlètes qui sont éligible à être nommés pour des octrois de brevet en 2015-2016 (Programme d'aide aux athlètes).

Ce processus de sélection a trois objectifs:

1. Sélectionner des athlètes éligibles à un bassin d'athlètes. Les athlètes dans le bassin sont ceux, identifiés par Softball Canada, ayant démontré le potentiel de mériter une position sur une équipe nationale actuelle ou future. À tout moment, le bassin d'athlètes représente un aperçu du talent canadien au softball féminin.
2. À partir du bassin, sélectionner la meilleure équipe possible pour des événements spécifiques. Bien que certains critères objectifs seront utilisés pour sélectionner les équipes, il est aussi reconnu qu'il y a un élément subjectif significatif. Les éléments subjectifs comprennent des facteurs tels que la performance précédente ou actuelle, l'expérience, les besoins par rapport aux positions, le leadership et la cohésion d'équipe.
3. Ce processus de sélection sert aussi comme la base des nominations d'athlètes pour le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (brevets).

SECTION 2 – ÉLIGIBILITÉ

Afin d'être éligible à être sélectionné au bassin d'athlètes, une athlète doit être : (1) en règle auprès de Softball Canada, et (2) une citoyenne canadienne qui détient un passeport canadien valide jusqu'à 6 mois après les Jeux panaméricains de 2015 (26 janvier 2016), ou une personne éligible à avoir une citoyenneté canadienne qui poursuit activement l'obtention de sa citoyenneté.

Afin d'être éligible à être sélectionné à une équipe, l'athlète doit (1) rencontrer toute condition d'âge et (2) rencontrer toute condition de citoyenneté stipulée par les organisateurs de l'événement dans lequel l'équipe fera compétition. Les athlètes qui poursuivent leur citoyenneté doivent être une citoyenne canadienne avant le 10 décembre 2014 ou dans le processus d'obtenir sa citoyenneté canadienne.

Une fois sélectionnées au bassin des athlètes ou à une équipe nationale, on s'attend que tous les athlètes s'entraînent pour rencontrer les normes physiques décrites dans l'Appendice B. Ces normes seules ne seront pas utilisées pour inclure ou exclure un athlète de la considération à un bassin ou à une équipe, mais elles seront utilisées par Softball Canada afin de mesurer et de suivre la progression de l'entraînement d'un athlète, son progrès ainsi que son niveau de préparation.

SECTION 3 – AUTORITÉ DE SÉLECTION

Le Conseil d'administration a délégué l'autorité de toute prise de décision sous cette politique à l'entraîneur chef.

L'entraîneur chef possède l'autorité finale sur toutes les décisions de sélection, incluant la sélection d'athlètes au bassin, ajouter des athlètes additionnels au bassin, sélectionner des équipes à partir du bassin, retirer des athlètes du bassin ou d'une équipe, et sélectionner des athlètes remplaçants à une équipe si nécessaire. Lors de la prise des décisions concernant les sélections, l'entraîneur chef consultera avec la Gérante – Équipes nationales féminines (ÉNF) et avec le personnel des entraîneurs. Dans le contexte de ce document, le personnel des entraîneurs comprend les entraîneurs adjoints, les dépisteurs et les évaluateurs tels que désignés par Softball Canada.

SECTION 4 – PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

Sélection au bassin

L'équipe nationale féminine tiendra un camp de sélection hors-saison en décembre 2014/janvier 2015 en préparation pour les Jeux panaméricains de 2015. Jusqu'à 26 athlètes nommées au bassin des athlètes 2015 de l'équipe nationale féminine recevront des invitations personnelles à participer au camp de sélection. Toutes les athlètes restantes continueront à faire partie du bassin de l'équipe nationale féminine et seront-elles aussi éligibles à la considération. En plus du camp de sélection, le personnel des entraîneurs suivra les athlètes qui font compétition au collège/à l'université. La sélection du bassin sera basée sur:

- La performance précédente et actuelle
- L'expérience
- Les besoins positionnels
- Le développement et/ou l'amélioration actuelle ou projetée
- La contribution/leadership à la cohésion d'équipe
- La disponibilité à la compétition et à l'entraînement

Nominations au PAA

Le cycle de brevet du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Softball Canada commence le 1^{er} juin et termine le 31 mai de l'année suivante. Le groupe initial d'athlètes nominés pour des brevets sera identifié sur la date ou aux alentours du 29 mai 2015. Certaines athlètes additionnelles peuvent être nominées pour un brevet à la discrétion de l'entraîneur chef avant le 31 octobre 2015. La quantité d'athlètes nominés dépendra sur la quantité de brevets accordés par Sport Canada. Tout athlète nominé pour un brevet doit rencontrer les conditions d'éligibilité du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada.

Sélection à l'équipe nationale

Les athlètes du bassin seront sélectionnées à l'équipe avec le but de mettre la meilleure équipe possible ensemble pour tout événement particulier. Les facteurs qui seront considérés dans cette sélection comprennent les aspects physiques et techniques du sport, ainsi que la dynamique d'équipe.

Ces facteurs, qui seront pondérés par l'entraîneur chef selon ce que ce dernier juge approprié dans le processus de la prise de décisions, incluent :

- Performance précédente et actuelle
- Expérience
- Besoins positionnels (primaire et substitut)
- Développement et/ou amélioration actuelle ou projetée
- Contribution/leadership à la cohésion de l'équipe
- Disponibilité à la compétition et à l'entraînement
- Le tableau de profondeur, tel que développé à partir des critères d'évaluation dans l'Appendice A

Il est compris que dans le processus de faire des sélections pour créer la meilleure équipe possible, il est possible que les meilleures athlètes individuelles pourraient ne pas être sélectionnées. L'entraîneur chef possède aussi la discrétion de nommer un athlète à une équipe même si l'athlète pourrait ne pas avoir participé à des camps de sélection ou d'autres événements d'équipe.

Les échéances qui seront suivies dans la sélection du bassin et sélectionner des athlètes pour l'équipe des Jeux panaméricains de 2015 sont les suivantes. Notez que des événements, dates et heures spécifiques pourraient être modifié(e)s.

- 1 octobre 2014 – L'entraîneur chef identifiera un bassin initial d'athlètes invitées au camp de sélection. L'entraîneur chef peut ajouter au bassin en tout temps.
- Décembre 2014/janvier 2015 – Un camp de sélection/brevetage aura lieu (endroit et dates exactes, à déterminer)
- Au plus tard le 29 mai 2015 – L'entraîneur chef identifiera la liste initiale d'athlètes qui seront nominées pour le PAA
- Au plus tard le 29 mai 2015 – L'entraîneur chef sélectionnera les athlètes qui participeront à plusieurs événements, incluant la Coupe du monde des États-Unis (dates à déterminer), le Championnat international ouvert de balle rapide du Canada (dates à déterminer) et les Jeux panaméricains de 2015(14 au 26 juillet 2015). Les joueuses peuvent être sélectionnées à l'équipe en étapes, avant cette date, à la discrétion de l'entraîneur chef.
- Au plus tard le 3 juin 2015 – La liste d'athlètes, d'athlètes alternes et les officiels d'équipe seront nommés au comité de sélection d'équipe du COC. Le comité de sélection d'équipe du COC révisera et approuvera les nominations de Softball Canada le 12 juin 2015.

Les alternes peuvent être ajoutées à l'équipe pour remplacer une athlète retirée de l'équipe selon la section 5. L'addition d'alternes à l'équipe est à la discrétion seule de l'entraîneur chef et sera faite en respectant la philosophie de mettre la meilleure équipe possible sur le terrain. Suivant le 12 juin 2015, le remplacement d'une athlète blessée tombera sous la juridiction de l'entraîneur chef, du COC, de Toronto 2015 et de PASO, et les procédures décrites par la politique de remplacement d'athlètes de Toronto 2015.

En plus de l'horaire plus haut, on s'attend que les athlètes suivront le régime d'entraînement prescrit, prendre les tests de condition physique planifiés régulièrement et être disponible à rencontrer le personnel de l'équipe nationale à des temps et des endroits convenables tout au long de l'année.

CIRCONSTANCES IMPRÉVUES / CHANGEMENTS AU DOCUMENT

Dans le cas que des circonstances imprévues font en sorte que le processus de sélection ou les échéances plus hautes ne soient pas exécutés tel(s) que décrit(e)s dans ce document, Softball Canada se réserve le droit d'identifier un processus ou des échéances alternes. Si ce cas se présente, tous les athlètes du bassin d'athlètes seront notifiés de ces changements dans un délai raisonnable.

SECTION 5 – RENVOI D'UN ATHLÈTE DU BASSIN DES ATHLÈTES OU D'UNE ÉQUIPE

5.1 À la sélection au bassin d'athlètes ou à l'équipe, l'athlète doit :

- a) Signer une entente de membre d'équipe
- b) Fournir tous les documents requis à Softball Canada (information de passeport, etc.)
- c) Participer aux événements, activités et rencontres d'équipe, tels que dirigés par l'entraîneur chef ou une personne qu'il a désigné
- d) Assurer qu'ils portent de l'équipement et des vêtements appropriés
- e) Obéir à tous les règlements établis par l'entraîneur chef et/ou Softball Canada
- f) Assister Softball Canada aux relations publiques et les projets de collecte de fonds tel que requis

5.2 Un athlète peut être retiré du bassin d'athlètes ou d'une équipe si l'athlète :

- a) Est incapable de maintenir, ou de travailler envers à la satisfaction de l'entraîneur chef, les normes d'entraînement décrites dans l'Appendice B;
- b) Est incapable de rencontrer les attentes de performance;
- c) Est incapable de performer en raison d'une blessure, d'une maladie ou pour toute autre raison médicale telle que déterminée par le personnel médical de Softball Canada;
- d) Est incapable de s'engager aux activités et événements du Programme des équipes nationales (notez qu'un athlète peut recevoir une exemption de l'entraîneur chef et de Softball Canada)
- e) Viole les règlements d'équipe et/ou les politiques et procédures de Softball Canada;
- f) Présente une conduite qui est nuisible à l'image du programme de l'Équipe Nationale de Softball Canada
- g) Ne respecte pas l'entente d'athlète;
- h) Se retire volontairement;
- i) Est retiré par une commission d'appel ou de discipline de Softball Canada; ou
- j) Se représente de façon frauduleuse

SECTION 6 – SUBSTITUTION DES ATHLÈTES ALTERNES

Lorsque nécessaire et approprié, un athlète retiré d'une équipe peut être remplacé par un athlète alterne du bassin d'athlètes. Suivant le 12 juin 2015, le remplacement d'une athlète blessée tombera aussi sous la juridiction de l'entraîneur chef, du COC, de Toronto 2015 et de PASO, et les procédures décrites par la politique de remplacement d'athlètes de Toronto 2015.

SECTION 7 – APPELS

Les sélections de Softball Canada à l'équipe des Jeux panaméricains de 2015 peuvent être portées en appel conformément aux procédures telles que décrites dans la politique d'appels de Softball Canada.

On peut porter en appel des décisions de l'entraîneur chef quant aux nominations du PAA conformément à la politique d'appel de Softball Canada et des provisions d'appel applicables des politiques et des procédures du Programme d'aide à l'athlète de Sport Canada (PAA) (Section 13) <http://www.pch.gc.ca/pgm/sc/pol/athl/index-fra.cfm>. Ce processus pourrait être contourné avec le consentement de tous les partis et référé directement au centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).

SECTION 8 - SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS

Afin d'être reconnu comme un(e) entraîneur(e) du bassin de entraîneurs de l'équipe nationale, un(e) entraîneur(e) doit être en règle avec Softball Canada et Entraîneurs du Canada, être sélectionné(e) par l'entraîneur chef, et être approuvé(e) par le Conseil d'administration de Softball Canada. Les entraîneurs du bassin des entraîneurs sont éligibles à participer aux événements de l'équipe nationale telle que demandé par Softball Canada et l'entraîneur chef.

Profil de joueuse		Champ Intérieur						Courir les buts			Frapper					Attitude				Intangibles			Classement par		Classement à cinq étoiles		
Position	Surnom	Lance	Frappe	Roulant directement en avant	Cônes latéraux	Roulant lent à AC/2B	Exercice de relais	Amortis 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e	Marbre au 1 ^{er} x2	Marbre au 2 ^e x2	2 ^e au marbre x2	Utilisation du plein terrain	Capacité à frapper 65mph +	Amortis	Contrôle du bâton	Situations de partie	Effort	Compétitivité	Volonté d'apprendre	Capacité de s'entendre avec coéquipières	Capacité de leadership	Confiance sous la pression	Niveau du Test Bip	Offensive		Défensive	
																											Primaire

Joueuse(s) Évaluée(s) par: _____

Date(s) d'évaluation: _____

Endroit de l'évaluation: _____

Pointage	Critères
5	Performance de niveau élite excellente. L'athlète exécute efficacement à sa position et à son rôle sur l'équipe. Surpasse clairement la performance de ses homologues à la même position sur des équipes opposantes. Cet athlète avait un effet dominant durable. L'athlète peut sans aucun doute jouer et avoir un impact au meilleur niveau international. (Niveau élite)
4	Performance de niveau élite supérieur à la moyenne. De bons jeux et de bonnes décisions surpassent clairement celles qui sont faibles. Des facteurs qui peuvent empêcher une performance de (5) pourraient inclure : du temps de jeu perdu en raison des circonstances de la partie; légère déficience d'habileté en comparaison à un (5); légère divergence en termes d'effort, de courage, un lapse de discipline ou de contrôle émotionnel, comme exemples. L'athlète peut sans aucun doute jouer au meilleur niveau international avec l'unique limite étant la profondeur à une position semblable.
3	Performance de niveau élite moyenne, a besoin plus d'observation. L'athlète a fait sa part d'erreurs/mauvaise décisions, mais elles ont été répondues par une quantité égale de bons jeux/bonnes décisions. Des facteurs compris dans la partie pourraient avoir inhibé l'atteinte d'une évaluation satisfaisante de cet athlète. L'athlète mérite d'être considéré comme un candidat pour le programme d'Équipe Nationale. L'athlète démontre un niveau de jeu dominant au niveau junior ou senior élite domestique (c.-à-d., Championnats Canadiens).
2	Performance de niveau élite inférieur à la moyenne. Les mauvais jeux/mauvaises décisions surpassent les bonnes. L'athlète pourrait avoir manqué d'effort et avoir fait des erreurs coûteuses à son équipe. Son attitude, ses comportements et sa performance sont questionnables. Les composantes physiques et mentales étaient déficientes et inférieur à la moyenne. Cet athlète démontre un certain potentiel mais possède des limites définitives qui pourraient les empêcher de jouer au meilleur niveau international. L'athlète démontre un niveau de jeu supérieur à la moyenne au niveau junior ou senior élite domestique (c.-à-d., Championnats Canadiens). L'athlète démontre un niveau de jeu dominant au niveau midget élite domestique (c.-à-d., Championnats Canadiens, Jeux du Canada).
1	Performance de niveau élite inacceptable. Bien en dessous des normes acceptables. N'approche pas le niveau de contribution requis ou attendu. Déficiences significatives dans plusieurs domaines du jeu. L'athlète n'a pas démontré les connaissances techniques appropriées pour mériter une participation au programme de l'Équipe Nationale. Des améliorations significatives sont nécessaires afin de faire compétition au meilleur niveau international avec succès.

Position		Profil de joueuse			Champ Extérieur							Courir les buts			Frapper				Attitude			Intangibles			Classement par		Classement à cinq étoiles						
Primaire	Secondaire	Surnom	Lance	Frappe	Lancer à la coupure de la clôture	Lancers au 3 ^e but	Lancers au marbre	Traquer et attraper des ballons dans l'allée	Exercice de soieil	Amortis 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e	Marbre au 1 ^{er} x2	Marbre au 2 ^e x2	2 ^e au marbre x2	Utilisation du plein terrain	Capacité à frapper 65mph +	Amortis	Contrôle du bâton	Situations de partie	Effort	Compétitivité	Volonté d'apprendre	Capacité de s'entendre avec coéquipières	Capacité de leadership	Confiance sous la pression	Niveau du Test Bip	Offensive		Défensive					

Joueuse(s) Évaluée(s) par: _____

Date(s) d'évaluation : _____

Endroit de l'évaluation : _____

Pointage	Critères
5	Performance de niveau élite excellente. L'athlète exécute efficacement à sa position et à son rôle sur l'équipe. Surpasse clairement la performance de ses homologues à la même position sur des équipes opposantes. Cet athlète avait un effet dominant durable. L'athlète peut sans aucun doute jouer et avoir un impact au meilleur niveau international. (Niveau élite)
4	Performance de niveau élite supérieur à la moyenne. De bons jeux et de bonnes décisions surpassent clairement celles qui sont faibles. Des facteurs qui peuvent empêcher une performance de (5) pourraient inclure : du temps de jeu perdu en raison des circonstances de la partie; légère déficience d'habileté en comparaison à un (5); légère divergence en termes d'effort, de courage, un lapse de discipline ou de contrôle émotionnel, comme exemples. L'athlète peut sans aucun doute jouer au meilleur niveau international avec l'unique limite étant la profondeur à une position semblable.
3	Performance de niveau élite moyenne, a besoin plus d'observation. L'athlète a fait sa part d'erreurs/mauvaises décisions, mais elles ont été répondues par une quantité égale de bons jeux/bonnes décisions. Des facteurs compris dans la partie pourraient avoir inhibé l'atteinte d'une évaluation satisfaisante de cet athlète. L'athlète mérite d'être considéré comme un candidat pour le programme d'Équipe Nationale. L'athlète démontre un niveau de jeu dominant au niveau junior ou senior élite domestique (c.-à-d., Championnats Canadiens).
2	Performance de niveau élite inférieur à la moyenne. Les mauvais jeux/mauvaises décisions surpassent les bonnes. L'athlète pourrait avoir manqué d'effort et avoir fait des erreurs coûteuses à son équipe. Son attitude, ses comportements et sa performance sont questionnables. Les composantes physiques et mentales étaient déficientes et inférieur à la moyenne. Cet athlète démontre un certain potentiel mais possède des limites définitives qui pourraient les empêcher de jouer au meilleur niveau international. L'athlète démontre un niveau de jeu supérieur à la moyenne au niveau junior ou senior élite domestique (c.-à-d., Championnats Canadiens). L'athlète démontre un niveau de jeu dominant au niveau midget élite domestique (c.-à-d., Championnats Canadiens, Jeux du Canada).
1	Performance de niveau élite inacceptable. Bien en dessous des normes acceptables. N'approche pas le niveau de contribution requis ou attendu. Déficiences significatives dans plusieurs domaines du jeu. L'athlète n'a pas démontré les connaissances techniques appropriées pour mériter une participation au programme de l'Équipe Nationale. Des améliorations significatives sont nécessaires afin de faire compétition au meilleur niveau international avec succès.

Évaluation des joueuses de l'équipe nationale féminine – Lanceuses

Position		Profil de joueuse			Lanceuses					Courir les buts			Frapper				Attitude			Intangibles			Classement par		Classement à cinq étoiles						
Primaire	Secondaire	Surnom	Lance	Frappe	Capacité en défensive	Maîtrise de la balle montante	Maîtrise de la balle tombante	Maîtrise du changement de vitesse	Vitesse du lancer	Exercice de cibles	Marbre au 1 ^{er} x2	Marbre au 2 ^e x2	2 ^e au marbre x2	Utilisation du plein terrain	Capacité à frapper 65mph +	Amortis	Contrôle du bâton	Situations de partie	Effort	Compétitivité	Volonté d'apprendre	Capacité de s'entendre avec coéquipières	Capacité de leadership	Confiance sous la pression		Niveau du Test Bip	Offensive	Défensive			

Joueuse(s) Évaluée(s) par: _____

Date(s) d'évaluation : _____

Endroit de l'évaluation : _____

Pointage	Critères
5	Performance de niveau élite excellente. L'athlète exécute efficacement à sa position et à son rôle sur l'équipe. Surpasse clairement la performance de ses homologues à la même position sur des équipes opposantes. Cet athlète avait un effet dominant durable. L'athlète peut sans aucun doute jouer et avoir un impact au <u>meilleur niveau international.</u> (Niveau élite)
4	Performance de niveau élite supérieur à la moyenne. De bons jeux et de bonnes décisions surpassent clairement celles qui sont faibles. Des facteurs qui peuvent empêcher une performance de (5) pourraient inclure : du temps de jeu perdu en raison des circonstances de la partie; légère déficience d'habileté en comparaison à un (5); légère divergence en termes d'effort, de courage, un lapse de discipline ou de contrôle émotionnel, comme exemples. L'athlète peut sans aucun doute jouer au meilleur niveau international avec l'unique limite étant la profondeur à une position semblable.
3	Performance de niveau élite moyenne, a besoin plus d'observation. L'athlète a fait sa part d'erreurs/mauvaise décisions, mais elles ont été répondues par une quantité égale de bons jeux/bonnes décisions. Des facteurs compris dans la partie pourraient avoir inhibé l'atteinte d'une évaluation satisfaisante de cet athlète. L'athlète mérite d'être considéré comme un candidat pour le programme d'Équipe Nationale. L'athlète démontre un niveau de jeu dominant au niveau junior ou senior élite domestique (c.-à-d., Championnats Canadiens).
2	Performance de niveau élite inférieur à la moyenne. Les mauvais jeux/mauvaises décisions surpassent les bonnes. L'athlète pourrait avoir manqué d'effort et avoir fait des erreurs coûteuses à son équipe. Son attitude, ses comportements et sa performance sont questionnables. Les composantes physiques et mentales étaient déficientes et inférieur à la moyenne. Cet athlète démontre un certain potentiel mais possède des limites définitives qui pourraient les empêcher de jouer au meilleur niveau international. L'athlète démontre un niveau de jeu supérieur à la moyenne au niveau junior ou senior élite domestique (c.-à-d., Championnats Canadiens). L'athlète démontre un niveau de jeu dominant au niveau midget élite domestique (c.-à-d., Championnats Canadiens, Jeux du Canada).
1	Performance de niveau élite inacceptable. Bien en dessous des normes acceptables. N'approche pas le niveau de contribution requis ou attendu. Déficiences significatives dans plusieurs domaines du jeu. L'athlète n'a pas démontré les connaissances techniques appropriées pour mériter une participation au programme de l'Équipe Nationale. Des améliorations significatives sont nécessaires afin de faire compétition au meilleur niveau international avec succès.



Évaluation des joueuses de l'équipe nationale féminine – Receveuses



Profil de joueuse			Receveuses							Courir les buts			Frapper				Attitude			Intangibles		Classement par		Classement à cinq étoiles									
Position		Surnom	Lance	Frappe	Bloquer des balles	Attraper des chandelles	Habiletés à appeler la parties	Lancers au 2 ^e but	Défensive des amortis	Marbre au 1 ^{er} x2	Marbre au 2 ^e x2	2 ^e au marbre x2	Utilisation du plein terrain	Capacité à frapper 65mph +	Amortis	Contrôle du bâton	Situations de partie	Effort	Compétitivité	Volonté d'apprendre	Capacité de s'entendre avec coéquipières	Capacité de leadership	Confiance sous la pression		Niveau du Test Bip	Offensive	Défensive						
																												Primaire	Secondaire				

Joueuse(s) Évaluée(s) par: _____

Date(s) d'évaluation: _____

Endroit de l'évaluation: _____

Pointage	Critères
5	Performance de niveau élite excellente. L'athlète exécute efficacement à sa position et à son rôle sur l'équipe. Surpasse clairement la performance de ses homologues à la même position sur des équipes opposantes. Cet athlète avait un effet dominant durable. L'athlète peut sans aucun doute jouer et avoir un impact au <u>meilleur niveau international. (Niveau élite)</u>
4	Performance de niveau élite supérieur à la moyenne. De bons jeux et de bonnes décisions surpassent clairement celles qui sont faibles. Des facteurs qui peuvent empêcher une performance de (5) pourraient inclure : du temps de jeu perdu en raison des circonstances de la partie; légère déficience d'habileté en comparaison à un (5); légère divergence en termes d'effort, de courage, un lapse de discipline ou de contrôle émotionnel, comme exemples. L'athlète peut sans aucun doute jouer au meilleur niveau international avec l'unique limite étant la profondeur à une position semblable.
3	Performance de niveau élite moyenne, a besoin plus d'observation. L'athlète a fait sa part d'erreurs/mauvaise décisions, mais elles ont été répondues par une quantité égale de bons jeux/bonnes décisions. Des facteurs compris dans la partie pourraient avoir inhibé l'atteinte d'une évaluation satisfaisante de cet athlète. L'athlète mérite d'être considéré comme un candidat pour le programme d'Équipe Nationale. L'athlète démontre un niveau de jeu dominant au niveau junior ou senior élite domestique (c.-à-d., Championnats Canadiens).
2	Performance de niveau élite inférieur à la moyenne. Les mauvais jeux/mauvaises décisions surpassent les bonnes. L'athlète pourrait avoir manqué d'effort et avoir fait des erreurs coûteuses à son équipe. Son attitude, ses comportements et sa performance sont questionnables. Les composantes physiques et mentales étaient déficientes et inférieur à la moyenne. Cet athlète démontre un certain potentiel mais possède des limites définitives qui pourraient les empêcher de jouer au meilleur niveau international. L'athlète démontre un niveau de jeu supérieur à la moyenne au niveau junior ou senior élite domestique (c.-à-d., Championnats Canadiens). L'athlète démontre un niveau de jeu dominant au niveau midget élite domestique (c.-à-d., Championnats Canadiens, Jeux du Canada).
1	Performance de niveau élite inacceptable. Bien en dessous des normes acceptables. N'approche pas le niveau de contribution requis ou attendu. Déficiences significatives dans plusieurs domaines du jeu. L'athlète n'a pas démontré les connaissances techniques appropriées pour mériter une participation au programme de l'Équipe Nationale. Des améliorations significatives sont nécessaires afin de faire compétition au meilleur niveau international avec succès.

APPENDICE B – NORMES D'ENTRAÎNEMENT

Lanceuses

	Norme minimale	Meilleur d'équipe nationale
Balle rapide	64 mph	69 mph
Changement de vitesse	15-18 mph plus lent que maximum	
N'importe quel (2) des suivants		
Balle montante	60 mph	64 mph
Balle courbe	60 mph	64 mph
Balle tire-bouchon (Screw)	60 mph	64 mph

Receveuses

	Norme minimale	Meilleur d'équipe nationale
Lancer: M-2B	<2.00 secondes	1.84 secondes
Relâchement		
Gant à gant:	< 0.95	0.80

Condition physique générale

	Norme minimale (4 de 9)	Meilleur d'équipe nationale
Vitesse de lancer (par dessus)	>60 mph	68 mph
Plank	2.30 min	3.45 min
Test Beep (Leger)	6.5	12
Pro Agilité	6.5	4.6
Redressements assis	30 en 1 min	60 en 1 min
Pompes (pushups)	25 en 1 min	40 en 1 min



Formulaire de protocole des tests de la condition physique



Athlète:		Mois:	
----------	--	-------	--

Mois	Test Beep	Pompes (pushups)	Redressements assis	Pro Agilité	Plank			
Novembre								
Janvier								
Mars								
Mai								

Normes	Test Beep	Pompes en 1 minute	Redressements assis	Pro Agilité	Plank 3:00 m			
Minimum	Level 6	15	30	6.0	2:00 min			
Équipe nationale	8.5	25+	60	5.0	3:00 min			